

Le douze janvier deux mille vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal de Rouillé ont été individuellement convoqués à l'effet de se réunir Salle de la Mairie, le vingt-trois janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures.

PROCES VERBAL DU 23 JANVIER 2024

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Rouillé, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc SOULARD, Maire.

Assisté de la secrétaire de Mairie, Mélanie ROBERT.

Etaient présents : M. SOULARD, M. BRACONNIER, Mme BECHON, M. QUINTARD, Mme PETIT, M. BELLIN, M. CLOCHARD, Mme HERISSE, Mme BOUQUET, M. TANNEAU, Mme GRUSON, M. DELHOMME, M. MARIE, Mme PINGUET, Mme LE GOADEC (arrivée à 18h30), M. HUBERT, Mme MINAULT.

Etaient absents : Mme ROCHAIS CHEMINEE, M. MULOT

M. TANNEAU a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 16

Le quorum (10) est atteint.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2023
2. Elections sénatoriales du 17 Mars 2024 : désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants
3. Eclairage du stade : plan de financement Demande de DETR 2024
4. Dévérouillé 2024 : demande de subvention
5. Questions diverses

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du quatre décembre deux mille vingt-trois qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Elections sénatoriales du 17 Mars 2024 : Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants

M le Maire indique qu'il convient de procéder à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, conformément au décret n°2024-9 du 5 janvier 2024 portant convocation du collège électoral pour l'élection d'un sénateur le dimanche 17 mars 2024 et à l'arrêté n°2024-DCL/BER-032 de Monsieur le Préfet de la Vienne en date du 10 Janvier 2024.

M le Maire a procédé à la composition du bureau électoral, dont il est président de droit. Celui-ci est composé des deux conseillers municipaux les plus âgés, Mme MINAULT et M. BELLIN, et de deux conseillers municipaux les plus jeunes, M. MARIE et Mme PINGUET.

M le Maire indique que conformément aux dispositions du code électoral, le conseil municipal doit élire 5 délégués titulaires et 3 suppléants, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel et application de la règle de la plus forte moyenne.

Avant l'ouverture du scrutin, une seule liste de candidats a été constatée :

- Jean-Luc SOULARD
- Noëlle PETIT
- Jean-Luc BRACONNIER
- Elodie LE GOADEC
- Alain QUINTARD
- Nadine BOUQUET
- Guillaume MARIE
- Florence GRUSON

M. le Maire a ensuite invité le conseil municipal a procédé au vote à bulletin secret à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Résultats de l'élection :

Nombre de votants :	16
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés	16

La liste Jean-Luc SOULARD est déclarée élue.

2024-001 – Eclairage du stade : plan de financement – Demande de DETR 2024

M. le Maire explique que l'éclairage actuel du stade peut être remplacé par un éclairage LEDS pour le stade d'honneur mais également pour le stade d'entraînement.

Une étude a été effectuée démontrant les économies d'énergie générées par le remplacement des lampes et les deux devis correspondants sont proposés.

Stade d'honneur : 39 320 € HT 47 184 € TTC

Stade d'entraînement : 12 895 € HT 15 474 € TTC.

Ces travaux peuvent faire l'objet de financements par différents partenaires.

Plan de financement

	Stade Honneur		Terrain Entraînement		TOTAL 2 Stades	
Cout HT des travaux		39 320 € HT		12 895 € HT		52 215 € HT
Fédération football	20 %	7 864 €	0	0	15 %	7 864 €
Syndicat Energies Vienne	20 %	7 864 €	0	0	15 %	7 864 €
Département 86	20 %	7 864 €	20 %	2 579 €	20 %	10443 €
DETR2024	30 %	11796 €	30 %	3869 €	30 %	15 665 €
Autofinancement	10 %	3932 €	50 %	6447 €	20 %	10379 €
	100 %	39 320 €	100 %	12 895 €	100 %	52 215 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à solliciter la DETR 2024 pour le financement de l'opération.

2024-002 – Déverouillé 2024 : demande de subvention

M. le Maire explique que le festival peut être financé en partie par des subventions de la Région et du Département de la Vienne. Il s'agit de la neuvième édition du festival en 2024.

Le festival se déroulera sur deux jours du vendredi 30 aout au samedi 31 aout 2024.

Le budget prévisionnel 2024 s'élève à 27 200€.

Dépenses		Recettes	
Budget artistique	12 000 €	Buvette et restauration	4 000 €
Transport	1000 €	Subvention de la Région (10%)	2 720 €
Hébergement	800 €	Subvention du Département	1 500 €
Repas artistes	500 €	Valorisation	5 800 €
Sacem/SACD	1 500 €	Autofinancement	13 180 €
Buvette	2 000 €		
Restauration	2 000 €		
Sécurité protection civile	300 €		
Communication	800 €		
Location gradins matériel technique	500 €		
Valorisation bénévolat	5 300 €		
Valorisation matériel mis à disposition	500 €		
TOTAL DEPENSES	27 200 €	TOTAL RECETTES	27 200 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de la Région et du Département pour financer la neuvième édition du festival des arts de la rue, les Déverouillé 2024.

Arrivée de Mme LE GOADEC.

Questions diverses

CARSAT

M. MARIE demande si la subvention de la CARSAT va être versée dans sa totalité après la réclamation effectuée suite à la notification de l'annulation de la moitié de la subvention de 100 000 €.

Le Député et le Sénateur ont soutenu cette réclamation et pris contact avec le Directeur de la CARSAT, nous sommes dans l'attente de la décision.

Bacs de ramassage des poubelles

M. HUBERT indique que plusieurs personnes lui ont fait remarquer que la présence des containers dans la rue de la Libération face à la mairie n'est pas très esthétique.

Ces habitations n'ont ni jardin ni dépendances pouvant permettre le stockage des poubelles c'est pourquoi celles-ci demeurent dans la rue.

La séance est levée à 18h36.